Le bulletin municipal d'Oberbronn Septembre 2020 N° 18

C'EST LA RENTRÉE !

Septembre annonce la rentrée scolaire pour nos chères têtes blondes. Pour les uns c'est la découverte de l'école, les autres le plaisir de retrouver ses camarades ou l'appréhension du passage au collège, au lycée ou en formation post bac.

Cette rentrée sera bien évidemment particulière, sous le signe de la lutte contre le coronavirus. Le port du masque sera obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans et pour tous les personnels scolaires même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.

Nous vous rappelons également que le port du masque est désormais obligatoire au marché le mardi matin.

Ces règles sont évidemment susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation. Nous restons tous concernés, alors continuons à rester attentifs au respect des règles en vigueur.

Notre équipe, quant à elle, poursuit ses engagements pour les habitants d'Oberbronn et continue d'avancer sur ses projets comme la réfection de la rue de la Croix ou l'aménagement d'un terrain multisports à côté de l'école.
Nous restons à votre écoute et souhaitons à tous une bonne reprise masquée.

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux

INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN		OBERBRONN-SUD	
Bac ordures ménagères	**Lundi**	**7 septembre 2020**	**Lundi**	**7 septembre 2020**
	Lundi	14 septembre	Lundi	14 septembre
	Lundi	21 septembre	Lundi	21 septembre
	Lundi	28 septembre	Lundi	28 septembre
	Lundi	**5 octobre**	**Lundi**	**5 octobre**
Collecte sélective	**Jeudi**	**3 septembre**	**Jeudi**	**3 septembre**
	Jeudi	17 septembre	Jeudi	17 septembre
	Jeudi	**1er octobre**	**Jeudi**	**1er octobre**

LIMITATION PROVISOIRE DE CERTAINS USAGES D'EAU

Par arrêté préfectoral du 19 août 2020, la commune est placée en situation d'alerte renforcée et de fait soumise à un certain nombre de restrictions jusqu'au 31 octobre 2020.

Tous les prélèvements dans le milieu naturel (cours d'eau, canaux, nappes d'accompagnement) sont interdits.

Usages	Alerte renforcée
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdiction sauf si chantier en cours
Lavage des Véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles
Lavage des voiries et des trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction sauf dérogation pour salubrité publique
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privées et des terrains de sports	Interdiction horaire de 8h à 20h
Arrosage des jardins potagers	Interdiction horaire de 8h à 20h Arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI LE 6 AOÛT 2020

Aménagement d'une zone de loisirs - Multisports

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet d'aménagement d'une zone de loisirs-Multisports (city-stade et terrains de pétanque) prévue à proximité du groupe scolaire, projet élaboré par le Bureau d'Etudes BEREST à Illkirch-Graffenstaden.

A noter qu'au préalable, un groupe d'élus avait visité plusieurs sites dès le 29 juin 2019.

Suite aux différents souhaits émis par la municipalité et les élus ayant participé aux visites susmentionnées, le coût de ce projet est estimé à 272 400 € TTC, le plan de financement prévisionnel s'établissant comme suit :

Coût TTC des travaux	:	272 400 €
Subvention du Conseil départemental	:	56 750 €
Récupération TVA	:	44 684 €
Charge communale	:	170 966 €

Plan d'aménagement élaboré par le Bureau d'études BEREST et validé par le Conseil municipal

Aménagement de la rue de la Croix

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Croix, le Conseil a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au Bureau d'études SODEREF à Hoerdt pour un montant 32 400 € TTC.

Renforcement du réseau d'eau potable – Rue du Sable

Rendus nécessaires par la réalisation d'un projet immobilier, et notamment pour assurer la sécurité incendie, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue du Sable ont été attribués à l'entreprise SOTRAVEST pour un montant de 113 942,40 € TTC.

Rénovation de l'éclairage public

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles normes relatives à l'éclairage public, le Conseil a décidé le remplacement des luminaires installés au niveau du cimetière et du parc à cigognes.

Coût TTC des travaux	:	27 402,43 €
Subvention du Conseil départemental	:	5 708,84 €
Charge communale	:	21 693,59 €

Le Conseil municipal se réunira à nouveau le jeudi 3 septembre prochain à 20 heures dans la salle du foyer socio-culturel

PERMANENCES HEBDOMADAIRES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences hebdomadaires du Maire et des Adjoints reprendront à nouveau à partir du vendredi 18 septembre de 18 heures à 19 heures (salle des Adjoints). Entrée par la cour arrière.

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL ET DE GESTION ADMINISTRATIVE

Mme STRASSEL ayant fait valoir ses droits à la retraite, la commune recrute un agent d'accueil et de gestion administrative à compter du 1er novembre 2020.

Descriptif de L'emploi :

Assurer l'accueil, l'orientation et le renseignement du public, en garantissant un service de qualité afin de répondre aux demandes des administrés tout en représentant l'image de la collectivité ;

Participer à certaines tâches administratives du service vie quotidienne par la réception, le traitement et la diffusion d'informations à destination du public ou des services de la mairie

Missions :

Assurer l'accueil physique et téléphonique du public par l'écoute et la reformulation des besoins, le traitement des demandes ou l'orientation des personnes vers le bon interlocuteur et la prise de messages ;

Actualiser l'affichage des informations à destination des administrés ;

Réceptionner et traiter certaines demandes des administrés en délivrant des formulaires administratifs et des copies d'actes d'état-civil ;

Enregistrer les actes d'état-civil (naissances, mariages, décès…) et mettre à jour les actes numérisés ;

Assister le Maire et/ou les élus lors de la célébration des mariages, en étant présent pour une aide technique et organisationnelle ;

Effectuer le recensement militaire en renseignant et recevant les administrés, constituer, avec eux, le dossier et envoyer la liste des recensés au centre national du service militaire ;

Mettre à jour le fichier de la population et la liste électorale ;

Participer à la préparation des scrutins électoraux par la saisie des procurations de vote, par l'assistance à la préparation matérielle des scrutins et par sa contribution au dépouillement ;

Assurer le rôle de coordonnateur dans le cadre du recensement de la population ;

Gérer le cimetière communal ;

Mettre à jour la liste des personnes en vue de l'organisation de la Fête de Noël et l'envoi des cartes d'anniversaire ;

Envoyer les invitations aux différentes cérémonies patriotiques ;

Gérer le courrier sortant ;

Renseigner les administrés en matière d'urbanisme et enregistrer les demandes déposées en matière d'utilisation des droits de sol (demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme…) ;

Gérer les demandes de prolongation d'heures de police et d'autorisation de débits de boissons ;

Gérer les inscriptions scolaires.

Profils demandés

Connaissances requises :

- Maîtrise des techniques d'accueil et de communication
- Très bonnes connaissances en matière d'état-civil
- Procédures relatives aux formalités administratives
- Techniques rédactionnelles administratives
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques

Aptitudes requises :

- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Sens de l'accueil et du service public
- Disponibilité, écoute et adaptabilité
- Rigueur et organisation

Temps de travail : Complet, 35 heures hebdomadaires

Lettre de motivation et CV sont à adresser à :

Monsieur le Maire
MAIRIE
26a, rue Principale
67110 - OBERBRONN

ETAT-CIVIL : JUILLET - AOUT 2020

Naissances

07//07	Sianna	Fille de M. RICHARTH Jean-Philippe & de Mme EICHHORN Florie domiciliés 9, Rue de Niederbronn
19/07	Timéo	Fils de M. WOELFFEL Gilles & de Mme BUCQUET Christelle domiciliés 11B, Rue de la Wasenbourg
08/08	Lyana	Fille de M. RIDACKER Stéphane & de Mme BECKER Stella domiciliés 4, Rue de la Wasenbourg

Mariages

04/07	M. WOLLENSCHLAEGER Jérôme & M. DAUPHIN Kevin domiciliés 19A, Rue de Zinswiller
22/08	Monsieur BERTRAND Mickaël & Mme SCHAEFFER Christelle domiciliés 21B, Rue de Zinswiller

Noces d'Or

07/08	Epoux LEINGANG René – BLANALT Christiane domiciliés 5, Impasse de la Pharmacie

Décès

05/03	Mme ROCHON épouse G'STYR Micheline, âgée de 83 ans domiciliée 14 Rue des Fontaines
09/03	Monsieur ZEBST Edmond, âgé de 71 ans domicilié 15 Rue de Zinswiller
14/07	Sœur HUG Marie Louise, âgée de 87 ans domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
19/07	Monsieur MAURY Jean Claude, âgé de 73 ans domicilié 17, Rue des Fontaines
27/07	Madame WEISSGERBER Herta, âgée de 90 ans domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
04/08	Madame ROTH Vve KLEIN Elsa, âgée de 78 ans domiciliée 27, Rue Gelders
16/08	Monsieur MAIER Alfred, âgé de 80 ans domicilié à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale
17/08	Monsieur OBER Charles, âgé de 82 ans domicilié 19, Rue Principale
20/08	Madame SCHOTT Vve EISENSCHMIDT Erna, âgée de 87 ans domiciliée 24, Rue des Fontaines

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE (80 ET PLUS)

04/09	81 ans	Mme KUGLER Gisèle domiciliée 4, Rue du Maire Dr Dietz
11/09	80 ans	Sœur MANDIER Denise domiciliée au Monastère St Alphonse – 2, Rue Principale
14/09	84 ans	Madame SICHEL Claude domiciliée 36, Rue du Tribunal
17/09	80 ans	Mme BIRGY Suzanne domiciliée 3, Rue de l'Union
21/09	101 ans	Madame BURLETT Marie-Antoinette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
30/09	86 ans	Sœur FLESCH Cécile domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale

RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les cours d'accordéon, de clavier, de piano et de formation musicale reprennent le **2 septembre 2020 au foyer socio-culturel.**

Ils sont assurés chaque mercredi par Daniel JURQUET, professeur de musique diplômé.

Les nouveaux élèves (à partir de 5 ans) peuvent s'initier durant un cycle d'**essai de 3 mois**, au cours duquel l'enfant jouera dès le 1er cours sur un **instrument mis gratuitement à disposition**.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site de l'école: www.danieljurquet.com.

Un protocole sanitaire a été mis en place pour protéger les élèves et les enseignants.

Pour tout **renseignement** complémentaire:

06.08.49.45.85.

PAS DE FÊTE DE LA CHÂTAIGNE EN 2020...

Les contraintes sanitaires et l'interdiction des événements de plus de 5000 personnes nous contraignent à annuler la Fête de la châtaigne 2020.

La rentrée...

Les vacances d'été sont terminées.
Demain, pour tous, ce sera la rentrée.
Dans nos têtes demeurent encore ces drôles de pensées,
Du confinement et des vacances obligées.
Maintenant, prenons nos cartables et nos cahiers,
Nos batteries sont à nouveau chargées.
Ecrire, apprendre, lire, compter,
Seront pour nous, les travaux à effectuer,
Demain, nous serons prêts à les affronter,
Vive la rentrée pour nous et tous les écoliers.

Marguerite Brislois-Eberhardt

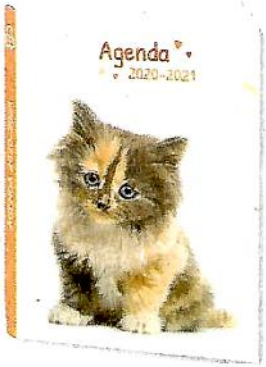

LE RETOUR DES DÉJECTIONS CANINES…

Les crottes de chiens refont leur apparition sur les trottoirs, aires de jeux et autres espaces communs.

Nous rappelons que la propreté du village est de la responsabilité de tous y compris des propriétaires de chien.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.

La mairie met GRATUITEMENT des sacs à crottes à votre disposition.

PROLIFERATION DES CHATS ERRANTS, ÇA SUFFIT !

Un nombre croissant d'habitant.e.s du village vient se plaindre en mairie des dégâts occasionnés dans leur propriété, notamment dans les jardins/ potagers, par le nombre incalculable de chats errants dans la commune.

Il faut savoir qu'une seule chatte non stérilisée peut être à l'origine de plus de 20 000 chatons en 4 ans ! En effet, une chatte peut mettre bas dès ses 6 à 7 mois et produire 3 à 4 portées par an. Une portée peut compter 4 à 8 chatons. L'année suivante, toutes les jeunes chattes produisent de même etc.

Il est urgent de mettre un frein à cette reproduction incontrôlée. Il est du devoir des propriétaires de chats de les faire **identifier** et **stériliser**. Il est essentiel aussi de ne pas nourrir les chats errants. Nourrir des chatons errants est irresponsable, la consanguinité et l'absence de soins élémentaires et vétérinaires font qu'ils sont fréquemment porteurs de parasites et de maladies et dégénérés.

Le dispositif prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime qui permet aux maires de gérer localement les populations de chats errants ne saurait être efficace sans la contribution responsable de chacun.e.

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal ,il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger - Contributeur : Allard Huguette, Jean Levatic
Crédit photos : Jean Levatic, Pixabay